

VILLE DE DEUIL-LA-BARRE

Direction Générale des Services

PA/

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le **compte rendu** des séances du conseil municipal afin d'assurer l'information rapide du public. Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2022, il est à noter une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances. Aussi conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la **liste des délibérations** examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe¹, dans un délai d'une semaine à compter de la tenue de la séance.

LISTE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

ETAIENT PRESENTS :

Madame SCOLAN, Maire,

Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 05), M. DUFOYER, Mme GERMAIN, Adjointes au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN, M. GUIRAL, Mme ANBANE, M. BONTEMS, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD et M. LEGROUNE Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. BAUX, M. CHABANEL, Mme BRINGER, M. SARFATI, M. DESAUNAY, Mme NAIT-DAOUD, Mme MICHARD, M. MASSERANN, Mme BOUABDALLAH, M. ROY.

PROCURATIONS :

M. BAUX	A	M. DUFOYER,
M. CHABANEL	A	Mme SCOLAN,
Mme BRINGER	A	Mme SIGNOR,
M. SARFATI	A	Mme DOUAY,
Mme NAIT-DAOUD	A	Mme PETITPAS,
Mme MICHARD	A	Mme GERMAIN,
M. MASSERANN	A	Mme DOLL,
Mme BOUABDALLAH	A	M. GAYRARD,
M. ROY	A	M. BROUARD.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. BELKACEM, Directeur Général des Services de la CAPV.

M. AUBERT, Directeur Général des Services,

M. PRETRE, Directeur de Cabinet.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30

01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Madame SIGNOR.**

02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

03 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE (CAPV)

VU la note présentant cette délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

CONSIDERANT le rapport d'activités présenté par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée au titre de l'année 2021 et adressé à toutes les communes membres pour communication à l'assemblée délibérante,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités présenté par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'année 2021,

DIT que ce document est tenu à la disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture (de 08 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00) à compter du 05 juillet 2022,

PRECISE que cette information sera effective par voie d'affichage sur les panneaux administratifs de la Commune.

04 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°231-2021 du 18 Octobre 2021 – Signature d'une convention avec Maître Jean-Florent MARTIN relative à la mise en place de permanences juridiques à l'Hôtel de Ville – Année 2021

Il est décidé de signer une convention avec Maître Jean-Florent MARTIN, Avocat, 1 rue de l'Eglise-95120 ERMONT concernant la mise en place de permanences juridiques à destination des Deuillois afin de faciliter l'accès au droit. Les permanences se tiendront une fois par mois le Samedi de 09 H 00 à 11 H 30 dans les locaux de l'extension de l'Hôtel de Ville, situés au 38 rue Charles de Gaulle à Deuil-la-Barre, pour l'année 2021. Le coût des prestations s'élève à 2 310,00 € HT.

Le montant de la dépense sera imputé au Budget 2021 de la Ville.

N°06-2022 du 19 Janvier 2022 – EN ATTENTE

N°18-2022 du 27 Janvier 2022 – Contrat de cession entre l’association LA WAIDE CIE et la ville de Deuil-la-Barre pour les spectacles «Les Frères Bricolo» et «Bric et broc» dans le cadre du Festival Jeune Public 2022

Considérant la nécessité de passer un contrat pour le spectacle «Les Frères Bricolo» qui aura lieu le Lundi 28 Mars 2022 à 10 H 30 et 14 H 00 à l’école Lac Marchais, le Mardi 29 Mars 2022 à 9 H 15 et 10 H 30 à l’école Saint-Exupéry, le Jeudi 31 Mars 2022 à 9 H 15 et 10 H 30 au C2i, le Vendredi 1^{er} Avril à 9 H 15 et 10 H 30 au C2i, et le spectacle «Bric et broc» qui aura lieu le Mercredi 30 Mars 2022 à 10 H 30 et 14 H 30 au C2i, il est décidé de signer un contrat avec l’association LA WAIDE CIE, 7 rue Jules Lardière, appartement 7-80000 AMIENS représentée par Madame Sylvie BEGUE en sa qualité de Présidente. Le montant de la prestation s’élève à la somme de 8 680,33 € TTC.

La dépense sera imputée au programme du Budget 2022.

N°36-2022 du 16 Février 2022– EN ATTENTE

N°73-2022 du 15 Mars 2022 – Convention de versement de l’Allocation de Retour à l’Emploi

Il est décidé de verser l’Allocation de Retour à l’Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d’Adjoint Technique Territorial au sein de la Maison de la Petite Enfance de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l’Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d’emploi ouvrant les droits – 12 Janvier 2022
- ❖ Le montant de l’ARE – 32,65 €
- ❖ Le SJR sur lequel l’ARE a été calculée – 56,65 €
- ❖ La durée d’indemnisation – 730 Jours
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 30 Janvier 2022, compte tenu d’un différé-congés payés de 10 jours et du délai d’attente de 7 jours
- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l’ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d’emploi ou de formations et l’actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d’Actualisation à transmettre chaque mois à l’employeur public auto-assuré)
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d’activité (éventuel cumul ARE et revenus d’activité de reprise), ou de perte d’une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement

N°74-2022 du 15 Mars 2022 – Convention de versement de l’Allocation de Retour à l’Emploi

Il est décidé de verser l’Allocation de Retour à l’Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d’Adjoint Technique Territorial au sein du Service des Espaces Verts de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l’Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d’emploi ouvrant les droits – 03 Octobre 2021
- ❖ Le montant de l’ARE – 35,86 €
- ❖ Le SJR sur lequel l’ARE a été calculée – 58,77 €
- ❖ La durée d’indemnisation – 730 Jours
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 11 Octobre 2021, compte tenu d’un différé-congés payés de 0 jour et du délai d’attente de 7 jours

- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l'ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d'emploi ou de formations et l'actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d'Actualisation à transmettre chaque mois à l'employeur public auto-assuré)
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d'activité (éventuel cumul ARE et revenus d'activité de reprise), ou de perte d'une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement

N°91-2022 du 07 Avril 2022 – EN ATTENTE

N°92-2022 du 07 Avril 2022 – EN ATTENTE

N°94-2022 du 08 Avril 2022 – EN ATTENTE

N°96-2022 du 11 Avril 2022 – EN ATTENTE

N°97-2022 du 11 Avril 2022 – EN ATTENTE

N°98-2022 du 11 Avril 2022 – EN ATTENTE

N°120-2022 du 27 Avril 2022 – Participation de la société N'JOY dans le cadre d'une animation le Mercredi 27 Avril 2022 pour ACM Elémentaires Pasteur-Levasseur

Il est décidé de signer un contrat d'engagement avec la société N'JOY représentée par son Président et fondateur Monsieur DUCHATEAU Loïc, 162 Bld de Fourmies-59100 ROUBAIX, pour sa participation à une animation le Mercredi 27 Avril 2022. Le montant de la dépense s'élève à 851,00 € TTC.

La dépense sera imputée sur le compte 63-421-6042.

N°121-2022 du 27 Avril 2022 – Participation de la société N'JOY dans le cadre d'une animation le Jeudi 05 Mai 2022 pour ACM Mortefontaines Maternels

Il est décidé de signer un contrat d'engagement avec la société N'JOY représentée par son Président et fondateur Monsieur DUCHATEAU Loïc, 162 Bld de Fourmies-59100 ROUBAIX, pour sa participation à une animation le Jeudi 05 Mai 2022. Le montant de la dépense s'élève à 754,30 € TTC.

La dépense sera imputée sur le compte 64-421-6042.

N°122-2022 du 27 Avril 2022 – Participation de la société N'JOY dans le cadre d'une animation le Vendredi 06 Mai 2022 pour ACM Les Bouts D'Choux Maternels

Il est décidé de signer un contrat d'engagement avec la société N'JOY représentée par son Président et fondateur Monsieur DUCHATEAU Loïc, 162 Bld de Fourmies-59100 ROUBAIX, pour sa participation à une animation le Vendredi 06 Mai 2022. Le montant de la dépense s'élève à 654,30 € TTC.

La dépense sera imputée sur le compte 64-421-6042.

N°123-2022 du 03 Mai 2022 – EN ATTENTE

N°124-2022 du 03 Mai 2022 – EN ATTENTE

N°125-2022 du 06 Mai 2022 – Convention de prêt entre Monsieur Xavier DE KERDREL et la ville de DEUIL-LA-BARRE pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE»

Il est décidé de signer une convention de prêt avec Monsieur Xavier DE KERDREL, 6 rue de l'Eglise-95170 DEUIL-LA-BARRE, pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE» du 13 au 24 Mai 2022 à la Salle des Fêtes, 11 Avenue Schaeffer-95170 DEUIL-LA-BARRE.

Le prêt de l'exposition est effectué sans contrepartie financière.

N°126-2022 du 06 Mai 2022 – Convention de prêt entre Madame Françoise MOREAU et la ville de DEUIL-LA-BARRE pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE»

Il est décidé de signer une convention de prêt avec Madame Françoise MOREAU, 3 Place Fernand Moureaux-14360 TROUVILLE, pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE» du 13 au 24 Mai 2022 à la Salle des Fêtes, 11 Avenue Schaeffer-95170 DEUIL-LA-BARRE.

Le prêt de l'exposition est effectué sans contrepartie financière.

N°127-2022 du 06 Mai 2022 – Convention entre PhoDRAWgraphy et la ville de Deuil-la-Barre pour un reportage en croquis lors de la soirée du 14 mai 2022, à l'occasion de la Fête de la Gastronomie Européenne des 14 et 15 Mai 2022

Il est décidé de signer une convention avec PhoDRAWgraphy, 9 rue de la Fontaine du Gué-95170 DEUIL-LA-BARRE pour un reportage en croquis dans le cadre de la soirée protocolaire, le Samedi 14 Mai de 18 H 00 à 22 H 00 dans la Salle des Mariages, Maire de Deuil-la-Barre-95170 DEUIL-LA-BARRE. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800,00 € HT.

La dépense sera imputée au programme du Budget 2022.

N°128-2022 du 06 Mai 2022 – Fête de la Nature et de l'Environnement – Contrat entre Human Services France et la ville de Deuil-la-Barre

Il est décidé de signer une convention avec la société Human Services France, 1 avenue de la 1^{ère} armée Française-95600 EAUBONNE représentée par Monsieur Mohammed BENABDALLAH en qualité de Président, pour la sécurité des tentes du marché de la Fête de la Nature et de l'Environnement sur la nuit du Samedi 14 Mai au Dimanche 15 Mai. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 369,60 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°129-2022 du 06 Mai 2022 – Marché d'organisation de séjours Eté 2022 pour les enfants âgés de 6 à 12 ans – Lot 1 : A la mer et Lot 2 : A la montagne – Attribution des lots

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le support de MARCHESONLINE via la plateforme de dématérialisation AWS le 10 Février 2022 et publié sur lesdits supports le 11 Février 2022, considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 8 Mars 2022 à 12 H 00, considérant qu'il s'agit d'un marché de services, portant sur l'organisation des séjours d'été pour les enfants de 6 à 12 ans, considérant qu'il

s'agit d'un marché de services, portant sur l'organisation des séjours d'Eté pour les enfants de 6 à 12 ans, considérant que le présent marché est décomposé en deux lots distincts comme suit :

- Lot n°1 – Séjours d'Eté à la mer
- Lot n°2 – Séjours d'Eté à la montagne

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire réglée sur la base du bordereau des prix unitaires avec un montant maximum annuel de :

- Pour le Lot 1 – 23 000,00 € HT
- Pour le Lot 2 – 23 000,00 € HT

Considérant que trois offres des Associations ADAV, Les COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX et PEP DECOUVERTE sont parvenues pour le Lot 1 dans les délais précisés ci-dessus, considérant que cinq offres de la société VELIS et des Associations REGARD, ADAV et Les COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX sont parvenues pour le Lot 2 dans les délais précisés ci-dessus, considérant qu'au terme de l'analyse des offres, l'offre de l'association Les COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX pour le Lot 1 et l'offre de l'association ADAV pour le Lot 2 ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et sont classées en première position, il est décidé de signer les marchés avec :

- Lot 1 – Association Les COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX sise 26 rue Jean Jaurès-BP60882-78108 SAINT GERMAIN EN LAYE pour un montant maximum annuel de 23 000,00 € HT
- Lot 2 – Association ADAV sise 10 bis rue du Collège-59380 BERGUES pour un montant maximum annuel de 23 000,00 € HT

Le marché est conclu pour une durée ponctuelle de 15 jours en Juillet 2022 à compter de la date de notification des marchés.

Les dépenses afférentes seront imputées aux crédits ouverts à cet effet au BP 2022 de la Commune.

N°130-2022 du 06 Mai 2022 - Convention de prêt entre Madame Marie-Thérèse LHONORE et la ville de DEUIL-LA-BARRE pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE»

Il est décidé de signer une convention de prêt avec Madame Marie-Thérèse LHONORE, 2 rue des Mortefontaines-95170 DEUIL-LA-BARRE, pour le prêt de carreaux de céramique dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE» du 13 au 24 Mai 2022 à la Salle des Fêtes, 11 Avenue Schaeffer-95170 DEUIL-LA-BARRE.

Le prêt de l'exposition est effectué sans contrepartie financière.

N°131-2022 du 06 Mai 2022 - Convention de prêt entre Monsieur Habib MOHAMADALLY et la ville de DEUIL-LA-BARRE pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE»

Il est décidé de signer une convention de prêt avec Monsieur Habib MOHAMADALLY, 14 rue Descartes-95170 DEUIL-LA-BARRE, pour le prêt d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition «ARCHITECTURE, REGARDS SUR LA VILLE» du 13 au 24 Mai 2022 à la Salle des Fêtes, 11 Avenue Schaeffer-95170 DEUIL-LA-BARRE.

Le prêt de l'exposition est effectué sans contrepartie financière.

N°132-2022 du 10 Mai 2022 – Formation gestes et postures des agents du Centre Technique Municipal avec la société SMV Formation

Considérant la nécessité de former des agents du Centre Technique Municipal afin d'acquérir des postures et des gestes sécuritaires dans le but de réduire et maîtriser les risques d'apparition de maladies professionnelles le 21 Juin 2022, il est décidé de signer la convention avec la société SMV Formation sise 7 allée des Atlantes, Les Propylées 1-28000 CHARTRES. Le montant de cette formation est de 720,00 € TTC.

La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°133-2022 du 10 Mai 2022 – Convention avec «LES GENS DE LA TERRE» dans le cadre de la Fête de la Nature et de l'Environnement le Dimanche 15 Mai 2022

Il est décidé de signer une convention avec la société «LES GENS DE LA TERRE», BP 58 route des Daudins-58203 COSNE SUR LOIRE, pour une animation sur la Place du V2 dans le cadre de la Fête de la Nature et de l'Environnement le Dimanche 15 Mai 2022. Le montant de la prestation s'élève à 3 080,00 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°134-2022 du 10 Mai 2022 – Tarification d'une expo animation «Le costume du Père Noël» avec PASCAL BRUN ORGANISATION, auto entrepreneur, Samedi 10 Décembre 2022 à 11 H 00

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente des places de l'expo animation «Le costume du Père Noël» avec PASCAL BRUN ORGANISATION, auto entrepreneur, le Samedi 10 Décembre 2022 à 11 H 00, à la Médiathèque Louise d'Epinay (38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE), il est décidé de fixer le prix des places à 3,00 €.

La recette sera imputée au programme du Budget 2022.

N°135-2022 du 10 Mai 2022 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle «Le Père Noël existe je l'ai épousé» avec la Cie DANS TOUS LES SENS, Samedi 10 Décembre 2022 à 15 H 30

Il est décidé de signer un contrat de prestation avec la Cie DANS TOUS LES SENS, représentée par Madame Sylvie PETIT, en sa qualité de Présidente, domiciliée 53 rue Jean Nicolas-95560 BAILLET EN FRANCE pour le spectacle «Le Père Noël existe je l'ai épousé» le Samedi 10 Décembre 2022 à 15 H 30, à la Médiathèque Louise d'Epinay (38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE), le montant de la prestation s'élève à la somme de 570,00 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°136-2022 du 10 Mai 2022 – Tarification d'un spectacle «Le Père Noël existe je l'ai épousé» avec la Cie DANS TOUS LES SENS, Samedi 10 Décembre 2022 à 15 H 30

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente des places du spectacle «Le Père Noël existe je l'ai épousé» avec la Cie DANS TOUS LES SENS, le Samedi 10 Décembre 2022 à 15 H 30, à la Médiathèque Louise d'Epinay (38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE), il est décidé de fixer le prix des places à 3,00 €.

La recette sera imputée au programme du Budget 2022.

N°137-2022 du 10 Mai 2022 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle «LA BELLE AUX CHEVEUX D'OR» avec la Cie LE RECIGRAPHE, Samedi 05 Novembre 2022 à 16 H 00

Il est décidé de signer un contrat de prestation avec la Cie LE RECIGRAPHE, représentée par Monsieur Yann DIRIAOUEEN en sa qualité de Président, domicilié 347 rue de la petite cuette-76520 LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL, pour le spectacle LA BELLE AUX CHEVEUX D'OR, le Samedi 05 Novembre 2022 à 16 H 00, à la Médiathèque Louise d'Epinaay (38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE). Le montant de la prestation s'élève à la somme de 650,00 € TTC répartie ainsi :

- Représentation – 550,00 €
- Frais de déplacement – 100,00 €

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°138-2022 du 10 Mai 2022 – Tarification d'un spectacle LA BELLE AUX CHEVEUX D'OR avec la Cie LE RECIGRAPHE, Samedi 05 Novembre 2022 à 16 H 00

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente des places du spectacle LA BELLE AUX CHEVEUX D'OR avec la Cie LE RECIGRAPHE, Samedi 05 Novembre 2022, à 16 H 00, à la Médiathèque Louise d'Epinaay (38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE, il est décidé de fixer la tarification pour la vente des places à 3,00 €.

La recette sera imputée au programme du Budget 2022.

N°139-2022 du 11 Mai 2022 – Remboursement d'un trop perçu suite à une erreur de saisie sur la restauration collective

Il est décidé de restituer la somme de 54,84 €.

La dépense sera imputée à l'exercice du Budget 2022.

N°140-2022 du 11 Mai 2022 – Décision portant autorisation à Madame le Maire de signer une convention de mise à disposition d'un collecteur de recyclage des mobiles usages avec la société Orange

Considérant que la mise en place de collecteurs de téléphonie mobile répond aux préoccupations environnementales de la commune, considérant que pour bénéficier de la mise à disposition de ces collecteurs par la société Orange il convient de signer une convention, considérant que cette mise à disposition est gratuite, il est décidé de signer ladite convention.

N°141-2022 du 16 Mai 2022 – Signature d'un contrat avec la SARL Swank Films Distribution France pour une projection publique non commerciale le 17 Juin 2022 au C2i

Il est décidé de signer un contrat avec la SARL Swank Films Distribution, domiciliée 03 avenue Stephen Pichon-75013 PARIS dans le cadre de la projection du film «La belle époque» le 17 Juin 2022 au C2i situé au 35 rue Abel Fauveau à Deuil-la-Barre. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 206,08 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°142-2022 du 17 Mai 2022 – Signature d’une convention avec la compagnie OXALIE relative à un spectacle «La pirogue enchantée» le 22 Juin 2022

Considérant que l’Odyssee dans le cadre de son projet social, et du Réseau d’Aide et d’Appui à la parentalité a la nécessité de signer une convention relative à la réalisation d’un spectacle à destination des familles intitulé «La pirogue enchantée», il est décidé de passer commande avec la compagnie OXALIE située au 11 rue Caillaux-75013 PARIS. La commande comprend 2 H 30 d’intervention de 9 H 30 à 12 H 00 le 22 Juin 2022 (préparation et rangement compris) ; le montant de la dépense s’élève à la somme de 600,00 €.
Ce montant sera imputé sur l’exercice en cours.

N°143-2022 du 17 Mai 2022 – Formation remise à niveau en français par le GRETA du Val d’Oise – Tests de positionnement en amont d’un module de formation

Considérant la nécessité d’organiser des tests de positionnement pour 20 agents le 07 et 10 Juin 2022 en amont de la formation remise à niveau en français pour 12 agents qui aura lieu à partir de Septembre 2022, ayant pour objectif l’amélioration de la communication écrite, il est décidé d’autoriser ces tests avec le GRETA du Val d’Oise, 71 avenue de Ceinture-95880 ENGHEN-LES-BAINS. Le montant de la formation s’élève à la somme de 400,00 €.
La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°144-2022 du 19 Mai 2022 – Recours à un interprète en langue des signes dans le cadre de la célébration d’un mariage le 4 juin 2022

Considérant la nécessité d’engager un interprète en langue des signes pour un mariage qui se déroulera le Samedi 04 Juin 2022 à 10 H 30 en Mairie, les mariés étant tous les deux malentendants, il est décidé d’approuver le devis de Madame Maurine BARRET, interprète en langue des signes, pour un montant de 180,00 € TTC.
La dépense sera inscrite au Budget 2022 de la Ville.

N°145-2022 du 19 Mai 2022 – Formation session 1 «Définir et identifier les enjeux de l’écriture d’un projet pédagogique pour un accueil de qualité»

Considérant la nécessité de former l’ensemble des agents de la Maison de la Petite Enfance concernant la réalisation d’un projet pédagogique, 3 groupes de 10 agents seront constitués, il est décidé de signer la convention avec MyFamily, 244 route de Seysse, Bât. III, 31100 TOULOUSE. Le montant de cette formation s’élève à la somme de 3 900,00 € TTC.
La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°146-2022 du 19 Mai 2022 - Formation session 2 «Accompagner les professionnels de la Petite Enfance à l’écriture du projet pédagogique»

Considérant la nécessité de former, sur 3 journées, 1 groupe de 10 agents maximum, à la réalisation du projet pédagogique, il est décidé de signer la convention avec MyFamily, 244 route de Seysse, Bât. III, 31100 TOULOUSE. Le montant de cette formation s’élève à la somme de 3 900,00 € TTC.
La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°147-2022 du 20 Mai 2022 – Formation habilitation électrique BR avec le centre de formation ECN

Considérant la nécessité de former un agent aux habilitations électriques BR suivant la norme NFC 18-510 les 23 et 24 Juin 2022 à Saint-Ouen l'Aumône, il est décidé de signer la convention avec ECN, ZI du Vert Galant, 2 rue Paul Painlevé, BP57067-95052 CERGY PONTOISE CEDEX. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 337,20 € TTC.
La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°148-2022 du 20 Mai 2022 – Formation habilitation électrique B0 H0V exécutant Recyclage avec le centre de formation ECN

Considérant la nécessité de former 7 agents aux habilitations électriques B0 H0V Recyclage, suivant la norme NFC 18-510 le 27 Juin 2022, il est décidé de signer la convention avec ECN, ZI du Vert Galant, 2 rue Paul Painlevé, BP57067-95052 CERGY PONTOISE CEDEX. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 864,00 € TTC.
La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°149-2022 du 20 Mai 2022 – Formation habilitation électrique B0 H0V exécutant Initiale avec le centre de formation ECN

Considérant la nécessité de former 6 agents aux habilitations électriques B0 H0V Initiale, suivant la norme NFC 18-510 le 28 Juin 2022, il est décidé de signer la convention avec ECN, ZI du Vert Galant, 2 rue Paul Painlevé, BP57067-95052 CERGY PONTOISE CEDEX. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 864,00 € TTC.
La dépense sera inscrite au Budget formation 2022.

N°150-2022 du 24 Mai 2022 - Convention de versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi

Il est décidé de verser l'Allocation de Retour à l'Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d'Adjoint Technique au sein du Service de la Cohésion Sociale de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l'Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d'emploi ouvrant les droits – 30 Mars 2022
- ❖ Le montant de l'ARE – 28,63 €
- ❖ Le SJR sur lequel l'ARE a été calculée – 38,17 €
- ❖ La durée d'indemnisation – 730 Jours
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 13 Avril 2022, compte tenu d'un différé-congés payés de 0 jour et du délai d'attente de 7 jours
- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l'ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d'emploi ou de formations et l'actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d'Actualisation à transmettre chaque mois à l'employeur public auto-assuré)
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d'activité (éventuel cumul ARE et revenus d'activité de reprise), ou de perte d'une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement

N°151-2022 du 24 Mai 2022 – Tarification des stages d’arts plastiques et graphiques du Jeudi 7 au Mercredi 13 Juillet 2022 et du Lundi 18 au Vendredi 22 Juillet 2022

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les stages d’arts plastiques et graphiques qui auront lieu Jeudi 7 et Vendredi 8 Juillet et du Lundi 11 au Mercredi 13 Juillet de 9 H 30 à 12 H 30 (pour un 1^{er} groupe) et du Lundi 18 au Vendredi 22 Juillet 2022 de 9 H 30 à 12 H 30 (pour un 2^{ème} groupe), aux ARTeliers, 3 rue Victor Labarrière-95170 DEUIL-LA-BARRE, il est décidé de fixer la tarification pour 5 jours de stage à raison de 3 H 00 de cours à 50,00 € .

La recette sera imputée au Budget 2022.

N°152-2022 du 24 Mai 2022 – Contrat entre « Le Favier Théâtre » et la Ville de Deuil-la-Barre pour l’écriture et la mise en scène d’un spectacle-promenade sur le thème de Saint-Eugène, dans le cadre des Journées du Patrimoine 2023

Il est décidé de signer un contrat avec l’association Le Favier Théâtre, 7 Bld Carnot-77570 CHATEAU-LANDON, représentée par Madame Hélène CIRADE, en sa qualité de Présidente, pour l’écriture et la mise en scène d’un spectacle-promenade sur le thème de Saint-Eugène, dans le cadre des Journées du Patrimoine 2023. Le montant de la prestation s’élève à la somme de 6 500,00 € pour deux représentations prévues à 15 H 00 et 17 H 00, Parvis de l’Hôtel de Ville et Place de l’Eglise. Si le nombre de participants ne nécessite qu’un atelier hebdomadaire, le coût sera ramené à 4 500,00 €.

La dépense sera imputée au programme du Budget 2022 et 2023.

N°153-2022 du 24 Mai 2022 – Convention entre Monsieur Olivier PORTAIL et la Ville de Deuil-la-Barre pour une intervention musicale à l’occasion de la Journée Nationale du Souvenir et de la Déportation

Il est décidé de signer une convention avec Monsieur Olivier PORTAIL, demeurant au 48 rue d’Hauteville-75010 PARIS pour des interventions musicales en tant qu’artiste musicien, à l’occasion de la Journée Nationale du Souvenir et de la Déportation qui aura lieu le Samedi 23 Avril 2022 au 48 rue Cauchoix-95170 DEUIL-LA-BARRE. Le montant de la prestation s’élève à 127,75 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°154-2022 du 24 Mai 2022 - Convention entre Monsieur Frédéric DELBECQ et la Ville de Deuil-la-Barre pour une intervention musicale à l’occasion de la Journée Nationale du Souvenir et de la Déportation

Il est décidé de signer une convention avec Monsieur Frédéric DELBECQ, demeurant au 7 Place du Canada-77230 DAMMARTIN-EN-GOELE pour des interventions musicales en tant qu’artiste musicien, à l’occasion de la Journée Nationale du Souvenir et de la Déportation qui aura lieu le Samedi 23 Avril 2022 au 48 rue Cauchoix-95170 DEUIL-LA-BARRE. Le montant de la prestation s’élève à 141,71 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°155-2022 du 24 Mai 2022 – EN ATTENTE

N°156-2022 du 25 Mai 2022 – Organisation de soirées ludiques animées par l'association ATOUT JEUX, les Vendredis 21 Octobre, 18 Novembre et 09 Décembre 2022 de 20 H 00 à 22 H 00

Il est décidé de signer une convention avec l'association ATOUT JEUX représentée par Madame Christelle GAILLET, en sa qualité de Présidente, domiciliée 2 rue des Carrières-95360 MONTMAGNY pour l'animation de soirées ludiques, les Vendredis 21 Octobre, 18 Novembre et 09 Décembre 2022 de 20 H 00 à 22 H 00 à la Médiathèque Louise d'Epina y, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 837,80 € TTC et se composant ainsi :

- 231,00 € TTC pour la soirée du 21 Octobre 2022
- 606,80 € TTC pour les soirées des 18 Novembre et 09 Décembre 2022

Les dépenses seront imputées au Budget 2022.

N°157-2022 du 25 Mai 2022 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle «BONHOMME» avec l'entrepreneur du spectacle CAKTUS, Samedi 08 Octobre 2022 à 16 H 00

Il est décidé de signer un contrat de prestation avec l'entrepreneur de spectacles CAKTUS représentée par Madame Laura CATTABIANCHI en sa qualité de Présidente, domiciliée Maison de la Vie Associative, boîte aux lettres 204 149, 122 bis rue du Barbâtre-51100 REIMS pour le spectacle «BONHOMME» le Samedi 08 Octobre 2022 à 16 H 00 à la Médiathèque Louise d'Epina y, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800,00 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°158-2022 du 25 Mai 2022 – Tarification du spectacle «BONHOMME» avec l'entrepreneur de spectacles CAKTUS, Samedi 08 Octobre 2022 à 16 H 00

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente des places du spectacle «BONHOMME» avec l'entrepreneur de spectacles CAKTUS le Samedi 08 Octobre 2022 à 16 H 00 à la Médiathèque Louise d'Epina y, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE. Il est décidé de fixer la tarification pour la vente des places à 3,00 €.

La dépense sera imputée au Budget 2022.

N°159-2022 du 30 Mai 2022 – EN ATTENTE

N°160-2022 du 31 Mai 2022 – Convention d'objectifs et de financement – Avenant n°1 : Prestation de service «Relais Petite Enfance» RPE – Missions renforcées

Considérant qu'il est nécessaire de signer l'avenant n°1, prestation de service «Relais Petite Enfance» - RPE – Missions renforcées, il est décidé de signer la convention du 1^{er} Janvier 2022 au 30 Novembre 2022.

Dont acte.

05 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal.

Il doit également être procédé à une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Liste des DIA déposées entre le 04 mars et le 31 mai 2022

Dossier	Date dépôt	Adresse	Locaux dans un bâtiment en copropriété - Précisions	Bâtiments vendus en totalité - Précisions	Vente amiable - Prix de vente (chiffres)	Nature de la décision
DIA 95197 22 C0085	04/03/2022	11 RUE ANATOLE FRANCE	Un garage		31500	Renonciation
DIA 95197 22 C0086	04/03/2022	8 RUE D'ORMESSON		Une maison et un bâtiment annexe composé d'une boutique et arrière boutique	840000	Renonciation
DIA 95197 22 C0087	04/03/2022	38-40 RUE DU CHATEAU	Un appartement et un box		297000	Renonciation
DIA 95197 22 C0088	04/03/2022	41 quater avenue de la Division Leclerc	Un appartement, une cave et un box		200000	Renonciation
DIA 95197 22 C0089	04/03/2022	52/54 RUE NAPOLEON FAUVEAU	Un box		16500	Renonciation
DIA 95197 22 C0090	04/03/2022	6 place de la Nation	Un appartement et une aire de stationnement		285000	Renonciation
DIA 95197 22 C0091	04/03/2022	95 RUE GALLIENI	Deux locaux d'activités et 4 emplacements de voiture		495000	Délégation
DIA 95197 22 C0092	04/03/2022	21 AVENUE PAUL FLEURY	Une maison		327000	Renonciation

DIA 95197 22 C0093	07/03/2022	25 rue de la Barre, 12 rue Napoléon Fauveau et 3 rue Victor Labarrière	Un appartement et un parking		200000	Renonciation
DIA 95197 22 C0094	07/03/2022	31 RUE DU CAMP		Une maison	335000	Renonciation
DIA 95197 22 C0095	07/03/2022	6 rue Cauchoix	Un appartement, une cave et un garage		217000	Renonciation
DIA 95197 22 C0096	10/03/2022	118 à 122 route de Saint Denis	Un appartement, un garage et une cave		220000	Renonciation
DIA 95197 22 C0097	10/03/2022	5 rue Pierre de Ronsard	Un appartement et un garage		163000	Renonciation
DIA 95197 22 C0098	11/03/2022	85 avenue de la Division Leclerc	Un appartement		379900	Renonciation
DIA 95197 22 C0099	11/03/2022	3 rue Saint Eugène et 6 rue Charles de Gaulle	Un appartement et deux parking		395000	Renonciation
DIA 95197 22 C0100	14/03/2022	39 RUE HAUTE	Un appartement, une cave et une aire de stationnement		310000	Renonciation
DIA 95197 22 C0101	14/03/2022	38-40 rue du Château et 3 et 11 rue Albert Schweitzer	Un appartement, un parking et une chambre		287000	Renonciation
DIA 95197 22 C0102	14/03/2022	2 avenue de la Division Leclerc	Un appartement, une cave et un box		272000	Renonciation
DIA 95197 22 C0103	14/03/2022	33 RUE GEORGE SAND		Une maison	892000	Renonciation
DIA 95197 22 C0104	15/03/2022	5 RUE CHARLES GOUNOD		Un pavillon	340000	Renonciation
DIA 95197 22 C0105	15/03/2022	2 avenue de la Division Leclerc	Un appartement et une cave		278000	Renonciation
DIA 95197 22 C0106	16/03/2022	46 avenue Paul Fleury	Un appartement et une cave		227700,3	Renonciation
DIA 95197 22 C0107	16/03/2022	1 et 3 sentier du pont de Groslay	Une maison individuelle		311000	Renonciation

DIA 95197 22 C0108	16/03/2022	57 avenue Charles de Gaulle		Maison d'habitation et maison annexe	1305000	Renonciation
DIA 95197 22 C0109	17/03/2022	9 RUE CAMILLE FLAMMARION		Maison	515000	Renonciation
DIA 95197 22 C0110	17/03/2022	18 RUE DE LA CHEVRETTE		Maison	470000	Renonciation
DIA 95197 22 C0111	17/03/2022	8-10 SENTIER DES CRISSETS		Maison	830000	Renonciation
DIA 95197 22 C0112	17/03/2022	36 rue Soeur Azélie	Un appartement, une cave et deux garages		248000	Renonciation
DIA 95197 22 C0113	17/03/2022	5 RUE DE L'EGLISE	Un appartement et une cave		164000	Renonciation
DIA 95197 22 C0114	18/03/2022	26 à 36 rue Soeur azélie et 41 à 47 rue du Moutier	Un appartement, une cave et un parking		217270	Renonciation
DIA 95197 22 C0115	18/03/2022	35 avenue de la Gare	Un appartement et une cave		180000	Renonciation
DIA 95197 22 C0116	18/03/2022	61 avenue de la Division Leclerc	Un appartement		162000	Renonciation
DIA 95197 22 C0117	18/03/2022	6 rue Madame de Stael		Maison	630000	Renonciation
DIA 95197 22 C0118	23/03/2022	6 RUE MORISSET	Un appartement, un cellier et un box		203000	Renonciation
DIA 95197 22 C0119	23/03/2022	50 à 62 rue Gallieni et 1 à 5 rue du Camp	Un appartement et un parking		239000	Renonciation
DIA 95197 22 C0120	23/03/2022	2 RUE DE LA GARE	Un appartement, un cellier et un parking		188000	Renonciation
DIA 95197 22 C0121	23/03/2022	3 RUE JEANNE D'ARC		Maison	180000	Renonciation
DIA 95197 22 C0122	24/03/2022	11 RUE ANATOLE FRANCE	droit à construire dans une copropriété		750	Renonciation
DIA 95197 22 C0123	24/03/2022	38 avenue de lal Division Leclerc	Un appartement, une cave et un garage		261000	Renonciation

DIA 95197 22 C0124	24/03/2022	38 et 40 rue du Château et 3 et 11 rue Albert Schweitzer	Un appartement, une chambre, une cave, un garage et un parking		340000	Renonciation
DIA 95197 22 C0125	24/03/2022	12 rue de la Tourelle		Bâti à usage d'habitation à rénover	152000	Renonciation
DIA 95197 22 C0126	24/03/2022	22 RUE DU GUE		Maison	540000	Renonciation
DIA 95197 22 C0127	24/03/2022	52 RUE ABEL FAUVEAU		Pavillon	430000	Renonciation
DIA 95197 22 C0128	24/03/2022	11 RUE ANATOLE FRANCE	Un appartement duplex et un parking		360000	Renonciation
DIA 95197 22 C0129	28/03/2022	16 rue Auguste Renoir		Maison	380000	Renonciation
DIA 95197 22 C0130	28/03/2022	53 avenue de la Division Leclerc		après division (petite maison voir annexes)	115000	Renonciation
DIA 95197 22 C0131	29/03/2022	14 RUE HAUTE	Un appartement et deux caves		105000	Renonciation
DIA 95197 22 C0132	30/03/2022	3,5 et 5 bis rue Anatole France	Un appartement et une cave		222200	Renonciation
DIA 95197 22 C0133	01/04/2022	10 B RUE DES COUTURES		Un immeuble composé de 9 appartements et une maison	1660000	Renonciation
DIA 95197 22 C0134	01/04/2022	79 rue de la Barre	Un appartement, une cave et un garage		220000	Renonciation
DIA 95197 22 C0135	01/04/2022	23 rue Napoléon Fauveau	Un appartement, une cave et un parking		129421	Renonciation
DIA 95197 22 C0136	01/04/2022	84 route de Saint Denis		Maison	750000	Renonciation
DIA 95197 22 C0137	04/04/2022	20 rue Félix Léguillier		Maison	365000	Renonciation
DIA 95197 22 C0138	05/04/2022	9 RUE JONAS		maison individuelle	299990	Renonciation
DIA 95197 22 C0139	05/04/2022	30/32 RUE DU CHATEAU	Parking		5000	Renonciation
DIA 95197 22 C0140	31/03/2022	PLAZZA 2, rue Charles de Gaulle sans numéro et 11	Vente des murs du magasin CASINO d'une surface totale de		5000000	Renonciation

		rue Pasteur	2989.6m ²			
DIA 95197 22 C0141	06/04/2022	11 rue Nelson Mandela	Un appartement et un parking		207000	Renonciation
DIA 95197 22 C0142	06/04/2022	6 rue Morisset 15 et 21 rue de la Gare et 2 sentier de l'Avenir	Un appartement, un parking et un box		245000	Renonciation
DIA 95197 22 C0143	06/04/2022	9 à 11 RUE PIERRE DE RONSARD, ZAC DES PRESLES	Un appartement et un parking		165000	Renonciation
DIA 95197 22 C0144	07/04/2022	16 et 18 rue Henri Dunant, 14 rue eugène Lamarre	Un appartement et une cave		175000	Renonciation
DIA 95197 22 C0145	07/04/2022	8 RUE DE LA GARE	Un appartement et une cave		107000	Renonciation
DIA 95197 22 C0146	07/04/2022	17 rue du Moutier, 21 à 23 rue Napoléon Fauveau, 27 à 31 rue Soeur Azélie	Un appartement, une cave et un Parking		129878	Renonciation
DIA 95197 22 C0147	08/04/2022	27 RUE DE L'EGLISE		Maison	465000	Renonciation
DIA 95197 22 C0148	08/04/2022	86 route de Saint Denis		Pavillon	140000	Renonciation
DIA 95197 22 C0149	11/04/2022	35 avenue de la Gare	Un appartement et une cave		142000	Renonciation
DIA 95197 22 C0150	11/04/2022	39 RUE DES GRANGES		Maison d'habitation	1005000	Renonciation
DIA 95197 22 C0151	12/04/2022	2 avenue de la Division Leclerc	Un appartement, une cave et un box		296000	Renonciation
DIA 95197 22 C0152	13/04/2022	16 avenue du Commandant Manoukian			104265,4	Renonciation
DIA 95197 22 C0153	13/04/2022	27 RUE DU CAMP		Maison	324000	Préemption
DIA 95197 22 C0154	13/04/2022	63 RUE CARNOT		Maison	535000	Renonciation

DIA 95197 22 C0155	13/04/2022	79 rue de la Barre et 60-62 rue Napoléon Fauveau	Un appartement, une cave et deux garages		275000	Renonciation
DIA 95197 22 C0156	14/04/2022	46 RUE BLANCPORT		Une partie de la dépendance de la parcelle AD298 détachée (cf annexes)	100	Renonciation
DIA 95197 22 C0157	15/04/2022	34 RUE CAUCHOIX		Maison	489300	Renonciation
DIA 95197 22 C0158	15/04/2022	15 RUE GEORGES DESSAILLY		mAISON	499900	Renonciation
DIA 95197 22 C0159	19/04/2022	12 RUE CHOPIN		Pavillon	550000	Renonciation
DIA 95197 22 C0160	19/04/2022	12 RUE DU CHEMIN VERT	Un garage		13500	Renonciation
DIA 95197 22 C0161	20/04/2022	38-40 RUE DU CHATEAU	appartement		199000	Renonciation
DIA 95197 22 C0162	20/04/2022	26 RUE DE VERDUN		Maison	168000	Renonciation
DIA 95197 22 C0163	20/04/2022	35 avenue de la Gare	Un appartement et une cave		205000	Renonciation
DIA 95197 22 C0164	20/04/2022	17 ET 19 RUE PASTEUR	Un appartement et un garage		155000	Renonciation
DIA 95197 22 C0165	20/04/2022	17 RUE MORISSET		Maison	450000	Renonciation
DIA 95197 22 C0166	20/04/2022	71 rue Georges Dessailly	Un appartement, une cave, un séchoir et un parking		192000	Renonciation
DIA 95197 22 C0167	20/04/2022	67 RUE HAUTE		Pavillon	415400	Renonciation
DIA 95197 22 C0168	21/04/2022	17 rue Nelson Mandela	Un appartement		155000	Renonciation
DIA 95197 22 C0169	21/04/2022	22 rue de la Gare		Maison	391000	Renonciation
DIA 95197 22 C0170	26/04/2022	3 avenue Elisabeth		Maison	780000	Renonciation
DIA 95197 22 C0171	26/04/2022	18 RUE HENRI DUNANT	Un appartement et une cave		150000	Renonciation
DIA 95197 22 C0172	26/04/2022	6 rue Abel Fauveau	Un appartement et un parking		217000	Renonciation

DIA 95197 22 C0173	26/04/2022	2 à 8 rue Abel Fauveau et 26-28 route de Saint Denis	Un appartement, une cave et un garage		328000	Renonciation
DIA 95197 22 C0174	26/04/2022	10 à 14 RUE DU CHEMIN VERT	appartement		145000	Renonciation
DIA 95197 22 C0175	26/04/2022	7 RUE DES SAULES		Maison	399900	Renonciation
DIA 95197 22 C0176	26/04/2022	10 avenue Mathieu Chazotte, 16 et 18 rue Henri Dunant et 14 rue Eugène Lamarre	Un appartement et une cave		210000	Renonciation
DIA 95197 22 C0177	28/04/2022	76 RUE HAUTE		Maison	226000	Renonciation
DIA 95197 22 C0178	28/04/2022	1 avenue Alexandre Dumas		Maison	500000	Renonciation
DIA 95197 22 C0179	02/05/2022	4 rue Charles de Gaulle	Un appartement, une cave et un garage		283000	Renonciation
DIA 95197 22 C0180	03/05/2022	91 RUE GALLIENI, ZONE ARTISANALE DU MOUTIER		Un immeuble à usage de bureaux et d'entrepôt	1000000	Délégation
DIA 95197 22 C0181	03/05/2022	4 avenue du Maréchal Foch	Un appartement et une cave		270000	Renonciation
DIA 95197 22 C0182	04/05/2022	35 avenue de la Gare	Un appartement et une cave		236853	Renonciation
DIA 95197 22 C0183	04/05/2022	6 RUE NELSON MANDELA	Un appartement et un parking		258000	Renonciation
DIA 95197 22 C0184	04/05/2022	71 avenue du Maréchal Foch		Maison	610000	Renonciation
DIA 95197 22 C0185	04/05/2022	4-12 RUE DES AUBEPINES	Un appartement, une cave et deux parking extérieurs		245000	Renonciation
DIA 95197 22 C0186	04/05/2022	46 rue Blancport		Maison	265000	Renonciation
DIA 95197 22 C0187	04/05/2022	10 RUE DU PROGRES		Maison	230000	Renonciation
DIA 95197 22 C0188	04/05/2022	15 RUE DU PROGRES		Pavillon	645000	Renonciation

DIA 95197 22 C0189	04/05/2022	4 RUE ANDRE CHENIER		Maison	633750	Renonciation
DIA 95197 22 C0190	04/05/2022	1 place des Aubépines	Un appartement		132000	Renonciation
DIA 95197 22 C0191	06/05/2022	10 AV avenue Duquesne	Un appartement et une cave		225000	Renonciation
DIA 95197 22 C0192	06/05/2022	60 boulevard de Montmorency	Un appartement, une cave et un garage		309500	Renonciation
DIA 95197 22 C0193	06/05/2022	8 à 12 rue des Aubépines et 66 à 68 rue Carnot	Un appartement, une cave et un garage		173000	Renonciation
DIA 95197 22 C0194	06/05/2022	119 avenue Jean Jaurès		Maison	460000	Renonciation
DIA 95197 22 C0195	09/05/2022	33 RUE DU CHATEAU		Maison	497000	Renonciation
DIA 95197 22 C0196	09/05/2022	44 RUE ABEL FAUVEAU		Pavillon	300000	Renonciation
DIA 95197 22 C0197	09/05/2022	168 boulevard de Montmorency		Maison	410000	Renonciation
DIA 95197 22 C0198	10/05/2022	rue Blaise Pascal		Jardin	20000	Renonciation
DIA 95197 22 C0199	10/05/2022	16 RUE ANATOLE FRANCE	Un appartement, une cave et un parking		264000	Renonciation
DIA 95197 22 C0200	11/05/2022	64 RUE FONTAINE DU GUE	Un appartement, une cave, un parking et un séchoir		190000	Renonciation
DIA 95197 22 C0201	12/05/2022	1 à 57 avenue Paul Fleury et 2 à 46 avenue Paul Fleury	Un appartement et une cave		165000	Renonciation
DIA 95197 22 C0202	13/05/2022	66 rue Carnot	appartement		120000	Renonciation
DIA 95197 22 C0203	13/05/2022	75-77 RUE DE LA BARRE	Un appartement et un garage		155000	Renonciation
DIA 95197 22 C0204	13/05/2022	9 RUE PASTEUR		Maison	350000	Renonciation
DIA 95197 22 C0205	13/05/2022	47 avenue de la Division Leclerc	Un appartement, une cave et un parking		237000	Renonciation

DIA 95197 22 C0206	13/05/2022	13,15 et 17 rue rue de la Barre, 5, 1-5 et 2-4 rue Charles de Gaulle et 2-8 rue de l'Eglise	un appartement, une cave et un garage		210000	Renonciation
DIA 95197 22 C0207	13/05/2022	55 avenue de la Divison Leclerc		Un immeuble à usage mixte (un local commercial et 4 studios)	1040000	Renonciation
DIA 95197 22 C0208	16/05/2022	50 BIS RUE DU LAC MARCHAIS		Maison	570000	Renonciation
DIA 95197 22 C0209	17/05/2022	7 rue des Tilleuls		Maison	590000	Renonciation
DIA 95197 22 C0210	17/05/2022	44 rue de la Station	Un appartement et un parking		145000	Renonciation
DIA 95197 22 C0211	17/05/2022	19 RUE DE LA FONTAINE DU GUE		Maison d'habitation	257000	Renonciation
DIA 95197 22 C0212	17/05/2022	36 rue de la Barre, 2-4 rue des Mortefontaines	Un parking		20000	Renonciation
DIA 95197 22 C0213	17/05/2022	31 RUE DE LA GARE	Une partie d'appartement, une pièce et un bûcher		110000	
DIA 95197 22 C0214	17/05/2022	28 bis rue de la Gare		Maison	460000	Renonciation
DIA 95197 22 C0215	19/05/2022	45 RUE DU CLOS DE PARIS		Pavillon	383000	Renonciation
DIA 95197 22 C0216	19/05/2022	41-47 rue du Moutier, 24 à 36 rue Soeur Azélie et rue Napoléon Fauveau	Un appartement, une cave et un parking		162000	Renonciation
DIA 95197 22 C0217	19/05/2022	296 à 300 rue d'Epinay	Un appartement et un parking		192000	Renonciation
DIA 95197 22 C0218	19/05/2022	32 bis rue Georges Dessailly	Un plateau brut		220000	Renonciation
DIA 95197 22 C0219	19/05/2022	39 rue Haute	Un appartement, une cave et un garage		182000	Renonciation

DIA 95197 22 C0220	20/05/2022	17 rue rue du Moutier, 21-23 rue Napoléon Fauveau et 27 à 31 rue Soeur Azélie	Un appartement, une cave et un garage		180000	Renonciation
DIA 95197 22 C0221	23/05/2022	40 RUE DU CHATEAU	Un appartement, un atelier, une chambre et 2 parking		250000	Renonciation
DIA 95197 22 C0222	23/05/2022	14 RUE MOZART		Maison	530000	Renonciation
DIA 95197 22 C0223	23/05/2022	44 rue de la Station	Un appartement et un garage		170000	Renonciation
DIA 95197 22 C0224	25/05/2022	75 à 77 rue Carnot et 24/26 rue des Aubépines	Un appartement, une cave et un parking		184000	Renonciation
DIA 95197 22 C0225	25/05/2022	6 RUE DES CHENES		Un pavillon	478000	Renonciation
DIA 95197 22 C0226	25/05/2022	75-77 RUE DE LA BARRE	Un studio		128000	Renonciation
DIA 95197 22 C0227	30/05/2022	25 rue de la Barre, 12 rue Napoléon Fauveau et 3 rue victor Labarrière	Un appartement et un parking		165000	Renonciation
DIA 95197 22 C0228	30/05/2022	3 rue Pierre de Ronsard	Un appartement et un parking		306000	Renonciation
DIA 95197 22 C0229	30/05/2022	6 B rue Cauchoix	Un appartement, une cave et un garage		204000	Renonciation
DIA 95197 22 C0230	30/05/2022	57 RUE CHARLES DE GAULLE		Maison	630000	Renonciation
DIA 95197 22 C0231	31/05/2022	39 rue Haute	Un appartement, une cave et une garage		300000	Renonciation
DIA 95197 22 C0232	31/05/2022	6 et 6 bis rue Gallieni	Deux appartements		210000	Renonciation

Dont acte.

06 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (SMDEGTVO DEVIENT SDEVO)

- **ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE » POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES**
- **ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE »**

VU la demande de modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise en date du 13 mai 2022,

VU la délibération du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise en date du 21 avril 2022 ayant pour objet la modification des statuts : nouvelle appellation SDEVO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives «Infrastructures de charge» et/ou «Contribution à la transition énergétique»,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Madame le Maire à approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO,
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

DECIDE conformément à l'article 3.4 des statuts, d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Contribution à la transition énergétique »,

DECIDE conformément à l'article 3.5 des statuts, de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge ».

07 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AH 555, D'UNE CONTENANCE DE 8 M², APPARTENANT A MONSIEUR BERNARD LOROTTE, SITUEE 65 RUE GEORGES DESSAILLY – REGULARISATION D'ALIGNEMENT POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU MOUTIER – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE GEORGES DESSAILLY

VU la note présentant la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

VU les courriers du 4 mars et 5 mai 2022 proposant à Monsieur Bernard LOROTTE l'acquisition à l'euro symbolique de sa parcelle cadastrée AH 555,

VU le courrier d'accord de Monsieur Bernard LOROTTE en date du 5 mai 2022, moyennant un prix de 10 euros,

VU l'avis de la Commission Développement de la Ville en date du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 juin 2022,

CONSIDERANT l'opération de requalification de la voirie rue du Moutier et d'enfouissement des réseaux rue du Moutier, rue Georges Dessailly,

CONSIDERANT qu'il convient de profiter de ce projet pour régulariser l'acquisition de la parcelle AH 555 située 65 rue Georges Dessailly, d'une superficie de 8 m², appartenant à Monsieur LOROTTE,

CONSIDERANT que, conformément à la charte de l'évaluation domaniale, l'avis des Domaines n'est pas nécessaire pour procéder à cette acquisition,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'approuver l'acquisition au prix de 10 euros de la parcelle AH 555 située 65 rue Georges Dessailly, d'une superficie totale de 8 m², à Monsieur Bernard LOROTTE, dans le cadre de la régularisation des alignements de la rue Georges Dessailly,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

08 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AI 296, D'UNE CONTENANCE DE 18 M², APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR FERNANDEZ, ANNE ET JEAN-FRANCOIS, SITUEE 62 RUE DU MOUTIER – REGULARISATION D'ALIGNEMENT POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU MOUTIER – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE GEORGES DESSAILLY

VU la note présentant la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

VU le courrier du 4 mars 2022 proposant à Monsieur et Madame FERNANDEZ l'acquisition à l'euro symbolique de leur parcelle AI 296,

VU le courrier d'accord de Monsieur et Madame FERNANDEZ en date du 3 avril 2022,

VU l'avis de la Commission Développement de la Ville en date du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 juin 2022,

CONSIDERANT l'opération de requalification de la voirie rue du Moutier et d'enfouissement des réseaux rue du Moutier, rue Georges Dessailly,

CONSIDERANT que l'acquisition de la parcelle AI 296 située 62 rue du Moutier, d'une superficie de 18 m², appartenant à Monsieur et Madame FERNANDEZ, est nécessaire pour permettre la bonne réalisation des travaux,

CONSIDERANT que, conformément à la charte de l'évaluation domaniale, l'avis des Domaines n'est pas nécessaire pour procéder à cette acquisition,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AI 296 située 62 rue du Moutier, d'une superficie totale de 18 m², à Monsieur Jean-François FERNANDEZ et Madame Anne FERNANDEZ, dans le cadre de la régularisation des alignements de la rue du Moutier pour l'opération de requalification de ladite rue,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

09 – CESSION A SEQENS DES PARCELLES CADASTREES AK 516 et 518 APPARTENANT A LA COMMUNE, SITUEES RUE LOUIS BRAILLE - REGULARISATION FONCIERE DE L'ANCIENNE ZAC GALATHEE – 3 COMMUNES

VU la note présentant la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

VU la délibération du 22 mars 2021 supprimant la ZAC de la Galathée – Trois Communes,

VU le plan de division dressé par le cabinet BONNIER-VERNET-FLOCH géomètres experts le 23 mai 2019 matérialisant les régularisations foncières après aménagements réalisés rue Gallieni, rue Abel Fauveau et rue Louis Braille,

VU l'avis des Domaines du 12 avril 2019,

VU l'avis des Domaines du 25 mai 2022,

VU l'avis de la Commission Développement de la Ville en date du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 juin 2022,

CONSIDERANT que la cession des parcelles AK 516 et 518, d'une superficie totale de 10 m², à SEQENS, correspondant à la création d'un escalier d'accès à la résidence à partir de la rue Louis Braille, dans le cadre de la résidentialisation de Deuil 11 se fait au prix de 500 euros,

CONSIDERANT que ces parcelles ont été intégrées dans la propriété de SEQENS dans le cadre des travaux de réhabilitation et de résidentialisation de Deuil 11, située 25 rue Louis Braille – rue Gallieni,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une régularisation foncière de l'opération de renouvellement urbain à la suite des aménagements réalisés,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'approuver la cession au prix de 500 euros des parcelles AK 516 et 518, d'une superficie totale de 10 m² à SEQENS, dans le cadre de la régularisation de l'escalier d'accès à la résidence de Deuil 11,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

10 - ACTUALISATION TARIFAIRE DES PRESTATIONS COMMUNALES

VU la note présentant cette délibération,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 Juin 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs des diverses prestations assurées par la Ville,

VU l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre Mai 2021 et Mai 2022 qui constate une variation annuelle de 5,2 %,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **par 25 Voix Pour et 9 Abstentions** (Madame GOCH-BAUER, Messieurs GAYRARD, MEREL, GUILLO, Mesdames BOUABDALLAH et CHALLAL-PEREIRA et Messieurs BROUARD, ROY et LEGROUNE),

DECIDE d'actualiser les tarifs des prestations communales suivantes de 5,2 % à compter du 1^{er} Septembre 2022 :

- **Ateliers**
- **Bibliothèque sections adulte et jeunesse : cartes d'adhésion et cartes de lecteur**
- **Espace d'Animation Jesse Owens : Tarifs des boissons non-alcoolisées et confiseries**
- **Stages Thématiques et multisports**
- **Accueils pré et post-scolaires ; Centres de Loisirs sans hébergement ; Accompagnement aux leçons**
- **C2I : Fixation des tarifs des diverses prestations**
- **Inisports**
- **Restauration Scolaire**
- **Salles Municipales : Location des locaux et forfaits**
- **Activités Culturelles et Spectacles**
- **Conservatoire Municipal de musique Maurice Cornet**

DIT qu'un document annexé à la présente délibération détaille l'ensemble des tarifs actualisés pour chaque tranche de quotient,

DIT que les recettes seront affectées au Budget Communal 2022.

ACTUALISATION TARIFAIRE - ANNEXE

ARTELIERS «Tarifs mensuels» avec engagement sur l'année scolaire

Tranches de quotient en Euros	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,2% arrondis
	1 heure d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	12,08	12,71
de 150.01 à 250	12,69	13,35
de 250.01 à 300	13,30	13,99
de 300.01 à 450	13,97	14,70
de 450.01 à 600	14,62	15,38
de 600.01 à 750	15,23	16,02
de 750.01 à 900	15,84	16,66
de 900.01 à 1.200	16,44	17,29
de 1.200.01 à 1.600	17,11	18,00
de 1.600.01 à 2.000	17,72	18,64
> à 2.000	18,37	19,32
ADULTES	25,18	26,49

ARTELIERS «Tarifs mensuels» avec engagement		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	1 heure 30 d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	18,12	19,06
de 150.01 à 250	19,04	20,03
de 250.01 à 300	20,00	21,04
de 300.01 à 450	20,91	22,00
de 450.01 à 600	21,88	23,02
de 600.01 à 750	22,84	24,03
de 750.01 à 900	23,75	24,98
de 900.01 à 1.200	24,67	25,95
de 1.200.01 à 1.600	25,64	26,97
de 1.600.01 à 2.000	26,60	27,98
> à 2.000	27,57	29,00
ADULTES	37,77	39,73

ARTELIERS «Tarifs mensuels» avec engagement		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	2 heures d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	24,12	25,37
de 150.01 à 250	25,38	26,70
de 250.01 à 300	26,66	28,05
de 300.01 à 450	27,92	29,37
de 450.01 à 600	29,13	30,64
de 600.01 à 750	30,46	32,04
de 750.01 à 900	31,67	33,32
de 900.01 à 1.200	32,95	34,66
de 1.200.01 à 1.600	34,21	35,99
de 1.600.01 à 2.000	35,49	37,33
➤ à 2.000	36,70	38,61
ADULTES	50,36	52,98

ARTELIERS «Tarifs mensuels» avec engagement

Tranches de quotient en €uros	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	3 heures d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	36,19	38,07
de 150.01 à 250	38,13	40,11
de 250.01 à 300	39,96	42,04
de 300.01 à 450	41,89	44,07
de 450.01 à 600	43,76	46,03
de 600.01 à 750	45,64	48,01
de 750.01 à 900	47,52	49,99
de 900.01 à 1.200	49,39	51,96
de 1.200.01 à 1.600	51,32	53,99
de 1.600.01 à 2.000	53,15	55,91
> à 2.000	55,08	57,94
ADULTES	75,54	79,47

ARTELIERS «Tarifs mensuels» sans engagement

Tranches de quotient en €uros	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	1 heure d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	14,52	15,27
de 150.01 à 250	15,13	15,92
de 250.01 à 300	15,74	16,56
de 300.01 à 450	16,34	17,19
de 450.01 à 600	16,96	17,84
de 600.01 à 750	17,62	18,54
de 750.01 à 900	18,27	19,22
de 900.01 à 1.200	18,88	19,86
de 1.200.01 à 1.600	19,50	20,51
de 1.600.01 à 2.000	20,15	21,20
> à 2.000	20,76	21,68
ADULTES	28,48	29,96

ARTELIERS «Tarifs mensuels» sans engagement

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	1 heure 30 d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	21,68	22,81
de 150.01 à 250	22,69	23,87
de 250.01 à 300	23,60	24,83
de 300.01 à 450	24,52	25,79
de 450.01 à 600	25,48	26,80
de 600.01 à 750	26,44	27,81
de 750.01 à 900	27,36	28,78
de 900.01 à 1.200	28,32	29,79
de 1.200.01 à 1.600	29,25	30,77
de 1.600.01 à 2.000	30,26	31,83
> à 2.000	31,17	32,79
ADULTES	42,75	44,97

ARTELIERS «Tarifs mensuels» sans engagement

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	2 heures d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	28,93	30,43
de 150.01 à 250	30,26	31,83
de 250.01 à 300	31,47	33,11
de 300.01 à 450	32,69	34,39
de 450.01 à 600	34,01	35,78
de 600.01 à 750	35,23	37,06
de 750.01 à 900	36,50	38,40
de 900.01 à 1.200	37,77	39,73
de 1.200.01 à 1.600	39,04	41,07
de 1.600.01 à 2.000	40,26	42,35
➤ à 2.000	41,57	43,73
ADULTES	56,96	59,92

ARTELIERS «Tarifs mensuels» sans engagement

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	3 heures d'activité hebdomadaire	
de 0 à 150	43,45	45,71
de 150.01 à 250	45,29	47,64
de 250.01 à 300	47,22	49,67
de 300.01 à 450	49,09	51,64
de 450.01 à 600	50,97	53,62
de 600.01 à 750	52,85	55,60
de 750.01 à 900	54,78	57,63
de 900.01 à 1.200	56,65	59,59
de 1.200.01 à 1.600	58,53	61,57
de 1.600.01 à 2.000	60,41	63,55
> à 2.000	62,35	65,59
ADULTES	85,49	89,93

ARTELIERS Stage

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	½ journée	
de 0 à 150	10,20	10,73
de 150.01 à 250	10,71	11,27
de 250.01 à 300	11,21	11,79
de 300.01 à 450	11,78	12,39
de 450.01 à 600	12,29	12,93
de 600.01 à 750	12,84	13,51
de 750.01 à 900	13,35	14,04
de 900.01 à 1.200	13,97	14,70
de 1.200.01 à 1.600	14,42	15,17
de 1.600.01 à 2.000	14,98	15,76
> à 2.000	15,48	16,28
ADULTES	21,22	22,32

ARTELIERS Stage

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	journée	
de 0 à 150	20,31	21,37
de 150.01 à 250	21,37	22,48
de 250.01 à 300	22,49	23,66
de 300.01 à 450	23,55	24,77
de 450.01 à 600	24,62	25,90
de 600.01 à 750	25,64	26,97
de 750.01 à 900	26,76	27,99
de 900.01 à 1.200	27,82	29,27
de 1.200.01 à 1.600	28,83	30,33
de 1.600.01 à 2.000	29,90	31,45
> à 2.000	30,97	32,58
ADULTES	42,49	44,70

ARTELIERS Stage

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	semaine	
de 0 à 150	101,69	106,98
de 150.01 à 250	107,01	112,57
de 250.01 à 300	112,34	118,18
de 300.01 à 450	117,72	123,84
de 450.01 à 600	123,05	129,45
de 600.01 à 750	128,39	135,07
de 750.01 à 900	133,77	140,73
de 900.01 à 1.200	139,10	146,33
de 1.200.01 à 1.600	144,13	151,62
de 1.600.01 à 2.000	149,51	157,28
> à 2.000	154,84	162,58
ADULTES	212,46	223,51

BILIOTHEQUE SECTION ADULTES ET JEUNESSE

<u>Cartes d'adhésion</u>		
Cartes d'adhésion Adultes	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
Deuillois	8,32	8,75
Hors commune	10,40	10,94

<u>Renouvellement de cartes de lecteur</u>		
	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
Section Adulte	2,39	2,51
Section Jeunesse	2,39	2,51

ACTUALISATION TARIFAIRE «ESPACE D'ANIMATION JESSE OWENS»

- Tarifs des boissons non-alcoolisées et confiseries proposées aux jeunes fréquentant la structure (établis au prorata du prix d'achat des produits)

Désignation	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,20% arrondis
Boisson (Coca, orangina, fanta...)	0,66	0,69
Sandwiches	1,11	1,17
Café, chocolat, thé	0,32	0,34
Barres chocolatées	0,32	0,34
Barquettes de frites	0,32	0,34
Glace	0,32	0,34

ACTUALISATION TARIFAIRE - STAGES THEMATIQUES ET MULTISPORTS

<u>STAGES THEMATIQUES ET MULTISPORTS</u> <u>«Tarifs journaliers»</u>		
Sessions durant les périodes de l'année scolaire HIVER		
Tranches de quotient en Euros	Tarifs actuels	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	7,67	8,07
de 150.01 à 250	8,52	8,93
de 250.01 à 300	10,00	10,52
de 300.01 à 450	10,81	11,37
de 450.01 à 600	12,24	12,88
de 600.01 à 750	14,52	15,27

de 750.01 à 900	16,86	17,74
de 900.01 à 1.200	19,14	20,13
de 1.200.01 à 1.600	21,47	22,59
de 1.600.01 à 2.000	21,58	22,70
> à 2.000	21,73	22,86

<u>STAGES THEMATIQUES ET MULTISPORTS</u>		
<u>«Tarifs journaliers»</u>		
Sessions durant les périodes de l'année scolaire		
ETE		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	9,65	10,15
de 150.01 à 250	10,81	11,37
de 250.01 à 300	12,34	12,98
de 300.01 à 450	13,50	14,20
de 450.01 à 600	15,28	16,07
de 600.01 à 750	18,07	19,00
de 750.01 à 900	21,47	22,59
de 900.01 à 1.200	23,91	25,15
de 1.200.01 à 1.600	26,86	28,26
de 1.600.01 à 2.000	27,06	28,47
> à 2.000	27,26	28,68

ACTUALISATION TARIFAIRE :

- **ACCUEILS PRE - POST SCOLAIRES**
- **CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**
- **ACCOMPAGNEMENT AUX LECONS**

A.L.S.H.

<u>A.L.S.H. Journée complète avec repas</u>		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	5,48	5,76
de 150.01 à 250	6,19	6,51
de 250.01 à 300	7,16	7,53
de 300.01 à 450	7,77	8,17
de 450.01 à 600	8,73	9,18
de 600.01 à 750	10,30	10,83
de 750.01 à 900	12,03	12,65
de 900.01 à 1.200	13,45	14,15

de 1.200.01 à 1.600	15,28	16,07
de 1.600.01 à 2.000	15,38	16,18
> à 2.000	15,48	16,28
Hors commune	31,07	32,68

<u>A.L.S.H. Journée complète sans repas</u>		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	2,94	3,09
de 150.01 à 250	3,04	3,20
de 250.01 à 300	3,55	3,73
de 300.01 à 450	3,75	3,94
de 450.01 à 600	5,18	5,45
de 600.01 à 750	6,14	6,46
de 750.01 à 900	7,46	7,85
de 900.01 à 1.200	9,19	9,67
de 1.200.01 à 1.600	10,71	11,27
de 1.600.01 à 2.000	10,91	11,48
> à 2.000	11,01	11,58
Hors commune	21,99	23,13

<u>A.L.S.H. demi-journée complète avec repas</u>		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20% arrondis
de 0 à 150	4,01	4,22
de 150.01 à 250	4,67	4,91
de 250.01 à 300	5,28	5,55
de 300.01 à 450	5,78	6,08
de 450.01 à 600	6,50	6,84
de 600.01 à 750	7,36	7,74
de 750.01 à 900	8,32	8,75
de 900.01 à 1.200	9,04	9,51
de 1.200.01 à 1.600	10,10	10,62
de 1.600.01 à 2.000	10,10	10,62
> à 2.000	10,20	10,73
Hors commune	20,46	21,52

A.L.S.H. demi-journée complète sans repas

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	1,42	1,49
de 150.01 à 250	1,42	1,49
de 250.01 à 300	1,93	2,03
de 300.01 à 450	1,93	2,03
de 450.01 à 600	2,54	2,67
de 600.01 à 750	3,04	3,20
de 750.01 à 900	3,75	3,94
de 900.01 à 1.200	4,47	4,70
de 1.200.01 à 1.600	5,48	5,76
de 1.600.01 à 2.000	5,48	5,76
> à 2.000	5,48	5,76
Hors commune	11,01	11,58

ACCUEILS PRE ET POST-SCOLAIRES

Tarifs journaliers – Pré-scolaires 7 h 30 – 8 h 30

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	1,83	1,92
de 150.01 à 250	1,93	2,03
de 250.01 à 300	2,08	2,19
de 300.01 à 450	2,18	2,29
de 450.01 à 600	2,18	2,29
de 600.01 à 750	2,29	2,41
de 750.01 à 900	2,29	2,41
de 900.01 à 1.200	2,29	2,41
de 1.200.01 à 1.600	2,39	2,51
de 1.600.01 à 2.000	2,39	2,51
> à 2.000	2,54	2,67
Hors commune	4,87	5,12

Tarifs journaliers – Post-scolaires 16 h 30 – 19 h 00

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	3,55	3,73

de 150.01 à 250	3,55	3,73
de 250.01 à 300	3,65	3,84
de 300.01 à 450	3,65	3,84
de 450.01 à 600	3,86	4,06
de 600.01 à 750	3,86	4,06
de 750.01 à 900	3,86	4,06
de 900.01 à 1.200	3,86	4,06
de 1.200.01 à 1.600	4,01	4,22
de 1.600.01 à 2.000	4,01	4,22
> à 2.000	4,01	4,22
Hors commune	8,32	8,75

ACCOMPAGNEMENT AUX LECONS

<u>Tarifs journaliers – Accompagnement aux leçons</u>				
Tranches de quotient en Euros	Accompagnement aux leçons 16 h 30-18 h 00 1 h 30 d'activité hebdomadaire		Accompagnement aux leçons + accueil post-scolaire 16 h 30-19 h 00 2 h 30 d'activité hebdomadaire	
	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
de 0 à 150	1,93	2,03	3,75	3,94
de 150.01 à 250	1,93	2,03	3,86	4,06
de 250.01 à 300	2,29	2,41	4,22	4,44
de 300.01 à 450	2,29	2,41	4,32	4,54
de 450.01 à 600	2,39	2,51	4,32	4,54
de 600.01 à 750	2,39	2,51	4,47	4,70
de 750.01 à 900	2,54	2,67	4,67	4,91
de 900.01 à 1.200	2,64	2,78	4,67	4,91
de 1.200.01 à 1.600	2,64	2,78	4,67	4,91
de 1.600.01 à 2.000	2,64	2,78	4,77	5,02
> à 2.000	2,64	2,78	4,98	5,24
Hors commune	5,18	5,45	10,10	10,62

ACTUALISATION TARIFAIRE - C2I

- FIXATION DES TARIFS DES DIVERSES PRESTATIONS

<u>Cartes de connexion</u>		
A titre individuel de l'heure par compte alimenté par paiement auprès du régisseur par tranche minimum de 5 heures de connexion		
	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
<i>Deuillois Agés de 11 à 25 ans</i>	2,18	2,29
<i>Deuillois</i>	4,01	4,22
<i>Hors commune</i>	8,22	8,65
GRATUITE pour :		
<ul style="list-style-type: none">- Les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville, et sur le temps scolaire- Les enfants qui fréquentent les structures socio-éducatives de la ville, et sur le temps de fonctionnement des structures- Les personnes en recherche d'emploi sur le temps de permanence du service Emploi- Les associations deuilloises qui auront fait la demande de solliciter une carte multimédia associative délivrée à titre gratuit- Les membres du Conseil d'Administration, du bureau et les salariés d'associations deuilloises		

<u>Renouvellement de carte lié à une perte ou une destruction</u>	
<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
10,30	10,83

<u>Accès à l'espace Audiovisuel</u>		
	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
Associations Deuilloises	103,87	109,27
Hors commune	207,74	218,54

ACTUALISATION TARIFAIRE - INISPORTS

<u>INISPORTS «Tarifs mensuels»</u>		
Tranches de quotient en Euros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	1 h 00 d'activité hebdomadaire durant les périodes scolaires	
de 0 à 150	9,75	10,26

de 150.01 à 250	10,30	10,83
de 250.01 à 300	10,41	10,95
de 300.01 à 450	10,61	11,16
de 450.01 à 600	10,61	11,16
de 600.01 à 750	10,71	11,27
de 750.01 à 900	11,16	11,74
de 900.01 à 1.200	11,16	11,74
de 1.200.01 à 1.600	11,83	12,44
de 1.600.01 à 2.000	12,03	12,65
> à 2.000	12,34	12,98

<u>INISPORTS «Tarifs mensuels»</u>		
Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
	2 h 00 d'activité hebdomadaire durant les périodes scolaires	
de 0 à 150	19,45	20,46
de 150.01 à 250	20,56	21,63
de 250.01 à 300	20,76	21,84
de 300.01 à 450	21,17	22,27
de 450.01 à 600	21,17	22,27
de 600.01 à 750	21,37	22,48
de 750.01 à 900	22,34	23,50
de 900.01 à 1.200	22,34	23,50
de 1.200.01 à 1.600	23,60	24,83
de 1.600.01 à 2.000	24,00	25,25
> à 2.000	24,62	25,90

ACTUALISATION TARIFAIRE - RESTAURATION SCOLAIRE

Tranches de quotient en €uros	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
11 – de 0 à 150	1,88	1,98
10 – de 150.01 à 250	2,79	2,93
9 – de 250.01 à 300	3,09	3,25
8 – de 300.01 à 450	3,60	3,79
7 – de 450.01 à 600	3,81	4,01
6 – de 600.01 à 750	4,01	4,22
5 – de 750.01 à 900	4,22	4,44

4 – de 900.01 à 1200	4,32	4,54
3 – de 1200.01 à 1600	4,37	4,60
2 – de 1600.01 à 2000	4,47	4,70
1 – plus à 2000	4,57	4,81
Occasionnel	4,87	5,12
Hors commune	8,68	9,13
Repas adulte enseignant	7,68	8,08
Personnel communal	7,00	7,36
Service (PAI etc...)	1,00	1,00

ACTUALISATION TARIFAIRE - SALLES MUNICIPALES - LOCATION DES LOCAUX ET FORFAITS

SALLE DES FETES Grande salle vide hall, vestiaires, sanitaires	<u>Tarifs actuels</u>	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
<i>Forfait chauffage électricité inclus Associations locales</i>	208,04	218,86
Associations hors commune + forfaits	416,09	437,73
Habitants commune + forfaits	312,12	328,35
Habitants hors commune + forfaits	624,13	656,58
SALLE DES FETES Grande salle en fauteuils, hall, vestiaires, sanitaires	Tarif en vigueur	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis
<i>Forfait chauffage électricité inclus Associations locales</i>	416,09	437,73
Associations hors commune + forfaits	832,23	875,50
Habitants commune + forfaits	520,01	547,05
Habitants hors commune + forfaits	1040,02	1094,10

SALLE DES FETES Grande salle avec mobilier (tables + chaises) hall, vestiaires, sanitaires ⤵	<u>Tarifs actuels</u> ⤵	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis ⤵
<i>Forfait chauffage électricité inclus Associations locales</i>	312,12	328,35
Associations hors commune + forfaits	624,13	656,58
Habitants commune + forfaits	416,09	437,73
Habitants hors commune + forfaits	832,23	875,50
Cuisine ⤵	<u>Tarifs actuels</u> ⤵	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis ⤵
<i>Associations locales</i>	/	/
Associations hors commune + forfaits	428,27	450,54
Habitants commune + forfaits	312,12	328,35
Habitants hors commune + forfaits	416,09	437,73
Bar ⤵	<u>Tarifs actuels</u> ⤵	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis ⤵
<i>Associations locales</i>	/	/
Associations hors commune + forfaits	103,97	109,38
Habitants commune + forfaits	103,97	109,38
Habitants hors commune + forfaits	207,84	218,65
Chauffage / Electricité ⤵	<u>Tarifs actuels</u> ⤵	Tarifs augmentés de 5,20% arrondis ⤵
Chauffage / Electricité	103,97	109,38
Vaisselle ⤵	<u>Tarifs actuels</u> ⤵	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis ⤵
- 100 personnes	62,45	65,70
100 à 199 personnes	93,72	98,59
200 à 299 personnes	125,19	131,70
+ 300 personnes	166,47	175,13
Tarif Electricien ⤵	<u>Tarifs actuels</u> ⤵	Tarifs augmentés de 5,20% arrondis ⤵
JOUR	10,71	11,27
De 0 heure à 7 heures du matin NUIT	20,76	21,84
DIMANCHE	17,97	18,90

Vestes de serveur ⓪	<u>Tarifs actuels</u> ⓪	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis ⓪
1 Veste	8,32	8,75
Caution Réservation Salle des Fêtes	314,05	330,38
LOCATION AUTRES SALLES ⓪	<u>Tarifs actuels</u> ⓪	Tarifs augmentés de 5,20 % arrondis ⓪
	148,80	156,54

ACTUALISATION TARIFAIRE – ACTIVITES CULTURELLES ET SPECTACLES

<u>Références</u>	<u>Couleur des billets</u>	<u>Tarifs actuels</u>	<u>Tarifs augmentés de 5,20% arrondis</u>
M	Violet	3,00	4,00
B	Maïs	6,00	8,00
E	Rouge	10,00	12,00
G	Bleu arctique	15,00	16,00
I	Mandarine	20,00	22,00
K	Vert Mousse	25,00	26,00
A	Rose clair	30,00	32,00

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE MAURICE CORNET

Tranches 11 à 6 :

Tranches de quotient en Euros		1		2		3		4		5		6		7		8		8bis		9		10	
		MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL
<p>DROITS D'INSCRIPTION PAR FAMILLE ET PAR AN : 25,00€</p> <p>AVANTAGES : 1) Avantages élèves : une réduction de 30 % est appliquée sur le cursus le moins cher pour les élèves inscrits en double cursus (Musique/Musique, Théâtre/Musique) 2) Avantages familles : une réduction de 10% est appliquée pour une 2ème inscription dans la même famille, de 20% à partir de la 3ème inscription et de 30% pour la 4ème inscription</p> <p>Mensualisation des paiements, tout trimestre commencé est dû en intégralité</p>																							
<p style="text-align: center;">CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE MAURICE CORNET</p> <p style="text-align: center;">TARIFS RENTREE 2022/2023</p>																							
		« Forfait MINIMES » Eveil 1 => 45mn Eveil 2 => 45mn		« Forfait INITIUM » de l'INITIATION à la 3ème année du cycle 1 Cours individuel d'instrument ou de chant lyrique +Formation Musicale + pratiques collectives sans supplément		« Forfait MEDIUM » de la 4ème année du cycle 1 à la 2ème année du cycle 2 Cours individuel d'instrument ou de chant lyrique +Formation Musicale + pratiques collectives sans supplément		« Forfait PREMIUM » de la 3ème année du cycle 2 au degré d'Excellence Cours individuel d'instrument ou de chant lyrique +Formation Musicale + pratiques collectives sans supplément		"FORFAIT CLASSES CHAM" 2H chorale (Collège) Formation Musicale et Découverte Instrumentale (Conservatoire) 6ème : Découverte obligatoire 5ème, 4ème, 3ème : Découverte optionnelle		"FORFAIT COLLEGIENS CHAM INSTRUMENTISTES" Tarifs à 50% du forfait INITIUM		PARCOURS PERSONNALISE / LYCEENS ET ETUDIANTS INSTRUMENTISTES ISSUS DE CHAM Tarifs à 50 % du forfait PREMIUM		PRATIQUES COLLECTIVES Enfants - Chorale enfants - Jazz enfants - Orchestres enfants		PRATIQUES COLLECTIVES Adultes Orchestres adultes, Chœur Mosaïque, etc. (2H30/semaine)		THEATRE (1h15 par semaine)		LOCATION D'INSTRUMENT (contrebasse, violon, trompette, etc.)	
Tarif SOCIAL		8,94	9,40	19,46	175,16	23,67	213,03	27,88	250,90	7,36	66,28	9,73	87,58	13,94	125,45	2,10	18,94			9,47	85,21	5,26	47,34
T10 de 150.01 à 250		12,10	108,89	22,62	203,56	26,83	241,43	31,03	279,31	8,42	75,74	11,31	101,78	15,31	139,65	2,89	26,04			11,05	99,41	6,05	54,44
T9 de 250.01 à 300		15,25	137,29	25,77	231,97	29,98	269,84	34,19	307,71	9,47	85,21	12,89	115,98	17,09	153,85	3,68	33,14			12,62	113,62	6,84	61,54
T8 de 300.01 à 450		19,46	175,16	29,98	269,84	34,19	307,71	38,40	345,58	10,52	94,68	14,99	134,92	19,20	172,79	4,73	42,61			14,73	132,55	7,89	71,01
T7 de 450.01 à 600		23,67	213,03	34,19	307,71	38,40	345,58	42,61	383,45	11,57	104,15	17,09	153,85	21,30	191,73	5,79	52,07			16,83	151,49	8,94	80,48
T6 de 600.01 à 750		28,93	260,37	39,45	355,05	43,66	392,92	47,87	430,79	12,62	113,62	19,72	177,52	23,93	215,40	7,10	63,91			19,46	175,16	10,26	92,31

Tranches 5 à 1 :

DROITS D'INSCRIPTION PAR FAMILLE ET PAR AN : 25,00€																						
AVANTAGES : 1) Avantages élèves : une réduction de 30 % est appliquée sur le cursus le moins cher pour les élèves inscrits en double cursus (Musique/Musique, Théâtre/Musique) 2) Avantages familles : une réduction de 10% est appliquée pour une 2ème inscription dans la même famille, de 20% à partir de la 3ème inscription et de 30% pour la 4ème inscription Mensualisation des paiements, tout trimestre commencé est dû en intégralité																						
CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE MAURICE CORNET TARIFS RENTREE 2022/2023																						
Tranches de quotient en Euros	1		2		3		4		5		6		7		8		8bis		9		10	
	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL
	« Forfait MINIMES » Eveil 1 => 45mn Eveil 2 => 45mn		« Forfait INITIUM » de l'INITIATION à la 3ème année du cycle 1 Cours individuel d'instrument ou de chant lyrique +Formation Musicale + pratiques collectives sans supplément		« Forfait MEDIUM » de la 4ème année du cycle 1 à la 2ème année du cycle 2 Cours individuel d'instrument ou de chant lyrique +Formation Musicale + pratiques collectives sans supplément		« Forfait PREMIUM » de la 3ème année du cycle 2 au degré d'Excellence Cours individuel d'instrument ou de chant Lyrique +Formation Musicale + pratiques collectives sans supplément		"FORFAIT CLASSES CHAM" 2H chorale (Collège) Formation Musicale et Découverte Instrumentale (Conservatoire) 6ème : Découverte obligatoire 5ème, 4ème, 3ème : Découverte optionnelle		"FORFAIT COLLEGIENS CHAM INSTRUMENTISTES" Tarifs à 50% du forfait INITIUM		PARCOURS PERSONNALISE / LYCEENS ET ETUDIANTS INSTRUMENTISTES ISSUS DE CHAM Tarifs à 50 % du forfait PREMIUM		PRATIQUES COLLECTIVES Enfants - Chorale enfants - Jazz enfants - Orchestres enfants		PRATIQUES COLLECTIVES Adultes Orchestres adultes, Chœur Mosaïque, etc. (2H30/semaine)		THEATRE (1h15 par semaine)		LOCATION D'INSTRUMENT (contrebasse, violon, trompette, etc.)	
T5 de 750.01 à 900	34,19	307,71	44,71	402,39	48,92	440,26	53,13	478,13	13,68	123,08	22,35	201,19	26,56	239,07	8,42	75,74			22,09	198,83	11,57	104,15
T4 de 900.01 à 1.200	40,50	364,52	51,02	459,19	55,23	497,07	59,44	534,94	14,73	132,55	25,51	229,60	29,72	267,47	9,99	89,95			25,25	227,23	13,15	118,35
T3 de 1.200.01 à 1.600	16,81	421,33	57,33	516,01	61,54	553,88	65,75	591,75	15,78	142,02	28,67	258,00	32,87	295,87	11,57	104,15			28,40	255,64	14,73	132,55
T2 de 1.600.01 à 2.000	54,18	487,60	64,70	582,28	68,91	620,15	73,11	658,03	16,83	151,49	32,35	291,14	36,56	329,01	13,41	120,72			32,09	288,77	16,56	149,12
T1 > à 2.000	61,54	553,88	72,06	648,56	76,27	686,41	80,48	724,30	17,88	160,96	36,03	324,28	40,24	362,15	15,25	137,29			35,77	321,91	18,41	165,69
ADULTES : +20%/T5	73,85	664,65	86,47	778,27	91,52	823,72	96,57	869,16			43,24	389,13	48,29	434,58			12,62	113,62	42,92	386,29	22,09	198,83
HORS COMMUNE : +20%/adultes	88,62	797,58	103,77	933,92	109,83	988,46	115,89	1042,99			51,88	466,96	57,94	521,50	21,96	196,85	15,15	136,34	51,50	463,55	26,51	238,59

11 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE 2021

VU la note présentant cette délibération,

VU l'article L 2351-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission du Budget et des Finances en date du 22 juin 2022,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2021.

12 – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR, DE LA CHARTE ET DU LIVRET DU BENEVOLE DU CENTRE SOCIAL L'ODYSSEE

VU la note présentant la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 31 mai 2021 portant sur la validation du projet social lié à la démarche de création du centre social,

VU l'avis de la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) en date du 17 juin 2021 décidant d'accorder l'agrément « animation globale et coordination » au centre social l'Odyssee géré par la ville de Deuil-la-Barre pour une période de 4 ans soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025,

VU le projet de règlement intérieur et de charte du bénévolat accompagné de son livret de présentation,

VU l'avis de la Commission de la Santé, du Handicap, de la Famille, des Séniors et de la Petite Enfance en date du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 juin 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement intérieur, une charte du bénévolat ainsi que son livret de présentation pour le centre social l'Odyssee,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider ces documents comme présentés.

13 - JURY D'ASSISES – ANNEE 2022/2023 - TIRAGE AU SORT DE 51 JURES D'ASSISES

VU le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 259 à 267 et R41-1,

VU la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'Assises,

VU le décret 2002-195 du 11 février 2002 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif aux listes spéciales des jurés suppléants,

VU l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants,

VU les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 pour le département du Val-d'Oise (recensement INSEE de la population),

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val d'Oise n° 2022-003 en date du 28 janvier 2022 portant répartition des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2023 à la cour d'assises de Pontoise et fixant à 17 le nombre définitif de jurés pour la commune de Deuil-la-Barre,

VU la liste électorale arrêtée au 6 mai 2022,

CONSIDERANT le tirage au sort public qui s'est tenu le vendredi 13 mai à 18 h 30 qui a procédé, à partir de la liste électorale arrêtée au 6 mai 2022, au tirage au sort des 51 personnes destinées à composer la liste préparatoire du Jury d'Assises qui seront appelées à siéger à la Cour d'Assises de Pontoise au cours de l'année 2023,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des 51 personnes tirées au sort pour constituer la liste préparatoire du Jury d'Assises, représentant la ville de Deuil-la-Barre pour l'année 2022, qui seront appelées à siéger à la cour d'Assises de Pontoise au cours de l'année 2023 (suivent les tableaux).

14 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS

VU la note présentant la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

VU la Circulaire DAGEMO/BCG n° 97-4 du 05 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

VU la circulaire du Premier ministre n° 5767/SG du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2015 adoptant un règlement d'utilisation du parc automobile communal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2022 modifiant le règlement d'utilisation du parc automobile communal,

VU le projet de règlement modifié, désormais dénommé « REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS », annexé aux présentes,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 22 juin 2022,

VU l'avis du Comité Technique du 30 juin 2022,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'adopter les modifications apportées au règlement intérieur d'utilisation des véhicules administratifs,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 juin 2022,

VU l'avis du Comité Technique du 30 juin 2022,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer la modification du tableau des effectifs, à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 28 Voix Pour et 6 Abstentions** (Madame GOCH-BAUER, Messieurs GAYRARD, MEREL, GUILLO, Mesdames BOUABDALLAH et CHALLAL-PEREIRA),

D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois et l'actualisation du tableau modifié :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

De créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

De supprimer :

- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'attaché (dont 1 poste à compter du 4 juillet 2022)

FILIERE TECHNIQUE :

De créer :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoint technique
- 3 postes d'agent de maîtrise principal

De supprimer :

- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

De créer :

- 1 poste d'infirmière en soins généraux hors classe

De supprimer :

- 1 poste de cadre de santé de 1^{ère} classe

FILIERE CULTURELLE :

De créer :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique

FILIERE ANIMATION :

De créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 9 postes d'adjoint d'animation

**ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS CREEES/
TABLEAU DES EFFECTIFS
1^{er} juillet 2022**

Cadres d'emplois/Grades	Total des emplois	Total pourvus	Total non pourvus	Total Titulaires	Total Contractuels	Total des emplois à temps complet
Emplois fonctionnels	3	3	0	3	0	3
Catégorie A						
Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1	1		1		1
Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	1	1		1		1

Directeur des services techniques des communes de 20 à 40.000 hab.	1	1		1		1
Administrative	85	71	14	60	21	78
Catégorie A						
Directeur territorial	1	1	0	1		1
Attaché principal	4 (5)	2	2	4		4
Attaché	7 (8)	5	2	2	3	6
Catégorie B						
Rédacteur principal de 1ère classe	5	4	1	5	0	5
Rédacteur principal de 2ème classe	4	3	1	3	1	4
Rédacteur	13	10	3	6	5	13
Catégorie C						
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	9 (8)	9	0	9		8
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	14	14	0	14		13
Adjoint administratif territorial	28 (27)	23	5	16	12	24
Technique	246 (233)	229	17	139	99	198
Catégorie A						
Ingénieur hors classe	1	0	1	1		1
Ingénieur	1 (2)	1	0	1		1
Catégorie B						
Technicien principal de 1ère classe	2	2	0	2		2
Technicien principal de 2ème classe	1 (2)	1	0	1		1
Technicien	3 (4)	1	2	0	1	3
Catégorie C						
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	7 (4)	7	0	7		6
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	48 (43)	48	0	48		47
Adjoint technique territorial	159 (154)	146	13	55	98	113
Agent de maîtrise principal	15 (12)	15	0	15		15
Agent de maîtrise	9	8	1	9		9
Médico-Sociale	31 (30)	20	11	25	2	26
Catégorie A						
Cadre de santé de 1ère classe	0 (1)	0	0	0		0
Infirmière en soins généraux hors classe	1 (0)	1	0	1		1
Infirmière en soins généraux de cl normale	1	0	1	0	0	1
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1	0	1	0	1
Educateur territorial de jeunes enfants	6	3	3	6	0	6
Psychologue de classe normale	1	1	0	0	1	0
Puéricultrice hors normale	1	1	0	1	0	1
Puéricultrice de classe normale	2	0	2	1	0	2
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	0	1		1
Catégorie B						
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	10	7	3	9	0	8
Auxiliaire de puériculture de classe normale	4	2	2	2	1	3
Catégorie C						
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	3	0	3	0	2

Culturelle	35 (34)	34	1	10	24	30
Catégorie A						
Bibliothécaire	1	1	0	1	0	1
Catégorie B						
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	9	9	0	5	4	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	3	0	2	1	3
Assistant d'enseignement artistique	17 (16)	17	0	0	17	16
Catégorie C						
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2	1	1	1	0	2
Adjoint territorial du patrimoine	3	3	0	1	2	2
Sportive	11	11	0	1	10	1
Catégorie B						
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0
Educateur territorial des A.P.S	11	11	0	1	10	1
Animation	120 (110)	110	10	32	84	50
Catégorie B						
Animateur principal de 2ème classe	1	1	0	1		1
Animateur	3	1	2	2	1	3
Catégorie C						
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	4	4	0	4		4
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	9 (8)	9	0	9	0	9
Adjoint territorial d'animation	103 (94)	95	8	16	83	33
Total général	531 (506)	478	53	270	240	386

PLUS AUCUNE DELIBERATION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30